

La garnison de Fribourg [suite]

Autor(en): **Diesbach, Max de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉE

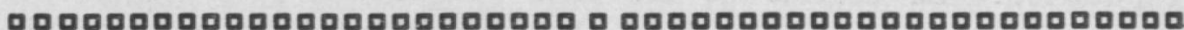
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

Direction : F. DUCREST

II^{me} Année

N^o 4

Juillet-Août 1914



LA GARNISON DE FRIBOURG

par MAX DE DIESBACH.

(Suite).

Après cette excursion dans le canton, rentrons dans la capitale, dont la garde était confiée aux bourgeois. La surveillance s'exerçait surtout pendant la nuit, aussi le Conseil prit-il, de tout temps, des mesures pour assurer ce service et pour le régulariser ; ainsi, en 1415, il est rappelé aux gardes de nuit qu'ils ne doivent pas quitter leur poste avant le tintement de la cloche annonçant la messe matinale ; en 1443, il est défendu aux portiers d'ouvrir les portes de la ville pendant la nuit, pour laisser entrer et sortir des passants, sans l'autorisation du baneret¹. Les jours de foire ou de grande affluence du public, une garde spéciale était organisée ; en 1466, elle était composée du bourgmestre avec son valet, du grand sautier, de six sautiers ou huissiers, du messenger, des trompettes et du menestrier de la ville, plus quatre hommes à chacune des portes.

Mais, à la longue, ce service de garde devint pénible et il parut fastidieux aux bourgeois, ils tâchaient de l'esquiver ; les riches payaient des remplaçants, mais ils choisissaient parfois des mendiants et des gens peu recommandables. Déjà en 1564, Leurs Excellences furent très mortifiées lorsque, à l'occasion

¹ Recueil dipl. VII, 247, VIII, 205.

d'une visite de l'ambassadeur de France, celui-ci exprima son étonnement de voir la ville gardée par une troupe de gueux couverts de haillons ; il ajouta que cela ne faisait guère honneur au gouvernement de Fribourg¹. Le Conseil rappela les anciennes ordonnances suivant lesquelles la garde devait être faite par les bourgeois en armes et en cuirasse ; pour des raisons graves, ils pouvaient se faire remplacer par des hommes valides et de bonne réputation. Le service se fit bien pendant un certain temps, mais, peu à peu, les anciens abus reparurent ; la garde était parfois confiée à de jeunes garçons ; les « Messieurs » donnaient, eux-mêmes, le mauvais exemple en s'installant à la campagne sans se soucier de leur remplacement. Cette négligence eut des suites fâcheuses. Le pays était inondé d'une foule de gens sans aveu, étrangers pour la plupart, zigeuners ou bohémiens, déserteurs, repris de justice de toutes les nations qui rôdaient en Suisse où ils étaient peu surveillés. Si la police avait été bien organisée aux portes, il eût été facile de leur interdire l'entrée de la ville, mais comme elle était négligée, ces individus s'introduisaient facilement dans la cité où ils devenaient incommodes aux habitants.

Il y a deux manières de prévenir les fléaux du vagabondage et de la mendicité : les moyens préventifs et la répression ; ils doivent être employés simultanément, mais les gouvernants se bornent trop souvent à appliquer le dernier système qui est d'une exécution plus facile. C'est ce que fit le Conseil de Fribourg lorsqu'il établit, au commencement de l'année 1749, une maréchaussée pour faire la police à la campagne et une garde urbaine soit « Stadtwacht », préposée à celle de la ville. Suivant les principes d'économie qui régnaient alors, ces institutions ne devaient rien coûter à la caisse de l'Etat ; les frais occasionnés par la maréchaussée furent mis à la charge des communes rurales, puisque c'est à elles qu'incombait la police des étrangers ; quant à la garde de la ville, chaque bourgeois « établi ou forain »¹ était astreint à payer une finance appelée « Wachtgeld » en compensation du service de garde dont il était désormais dispensé. La maréchaussée est le germe de notre corps de gendarmerie actuel ; les hommes appelés « patrouilleurs » devaient faire de fréquentes

¹ Manual 21 novembre 1664.

² Les bourgeois établis „eingessene Burger“ sont ceux qui sont domiciliés à Fribourg ; les bourgeois forains „äussere Burger“ ceux qui habitent au dehors.

rondes dans la campagne ; des postes étaient établis le long de la frontière cantonale pour empêcher l'entrée des vagabonds étrangers. Croirait-on que cette institution utile aux habitants des communes rurales y provoqua un mécontentement qui subsista longtemps, puisque l'établissement de la maréchaussée figure parmi les griefs formulés contre le gouvernement, lors de la révolution de Chenaux, en 1781 ?

Quant à la garde de la ville, elle fut décidée dans les séances du Conseil des Deux Cents du 18 mars et du 20 mai 1749. Il ne faut pas oublier que Fribourg, avec son enceinte continue de remparts, avec ses portes et ses cinq corps de garde, était regardée comme une forteresse, bien qu'elle fût d'un modèle vieilli et suranné. La nouvelle troupe formait donc la garnison, sous la haute surveillance du major de ville « Stadtmajor » qui était le commandant de place. Un droit de contrôle fut réservé en faveur des bannerets, en vertu de leurs anciennes attributions. Elle était composée d'un capitaine commandant, de deux sergents, de deux caporaux et de cinquante soldats, soit un total de cinquante-cinq hommes. Les anciens trabants, le guet, les gardiens des portes qui étaient, en ce moment, au nombre de vingt-neuf, furent versés dans le nouveau corps, avec le maintien de leur solde, mais leurs attributions furent modifiées. Le commandant fut nommé en la personne de Nicolas de Montenach, un homme expert dans les affaires militaires, comme le dit le procès-verbal de la séance du Conseil. Il eut, dès le principe, à lutter contre l'ivrognerie de ses hommes et surtout contre la routine des anciens trabants, qui se pliaient difficilement à la discipline établie dans le nouveau corps. Il n'était pas encore arrivé à ses fins lorsqu'il mourut, au printemps de 1752 ; il fut remplacé, le 15 mai de la même année, par David Müller². Celui-ci déploya, dès son entrée en

¹ Nicolas-Pierre-Ignace de Montenach, de la branche de Russy, était fils de Béat-Nicolas de Montenach et d'Anne-Marie Carmintran.

² Jacques-David Müller, originaire du canton de Lucerne, appartenait à une famille d'orfèvres établie à Fribourg ; il était lui-même un habile joaillier. Il naquit le 21 décembre 1703 et mourut le 12 janvier 1789, à Villars-les-Jones où il possédait une maison de campagne qui appartient actuellement à la famille Wicky. Son enterrement se fit avec pompe ; la garde d'Etat, au complet, l'accompagna de la porte de Berne à sa dernière demeure. Il avait fait peindre, au rez-de-chaussée de sa maison champêtre, un soldat de la garde en grand uniforme ; cette peinture existe encore.

fonctions, beaucoup de zèle et d'énergie pour réprimer les abus ; quelques mauvais éléments furent écartés. Pour fortifier l'esprit militaire de ses hommes, le nouveau capitaine fit adopter une tenue uniforme. C'était l'habit et les revers bleus, col, parements noirs, guêtres blanches, une poire à poudre suspendue à un baudrier noir et bleu, les cheveux tressés en cadenette ; l'armement et l'équipement consistaient en un fusil à baïonnette, une giberne et un sabre suspendu à un ceinturon passé sur la veste. Dans les cérémonies, à la procession de la Fête-Dieu, par exemple, huit gardes portaient le bonnet à poil des grenadiers, les autres étaient coiffés du tricorne.

Pendant de longues années, la petite troupe du capitaine Müller fit son paisible service de garde, sans apporter une trop grande sévérité dans l'exercice de ses fonctions. Durant le jour, les factionnaires étaient placés devant la Chancellerie et ils présentaient les armes à Monseigneur l'Avoyer ; ceux qui étaient postés aux portes de la ville fermaient souvent les yeux lorsqu'un mendiant s'introduisait pour faire dans la cité sa petite récolte d'aumônes. La nuit, le guet parcourait les rues et il poussait son cri monotone et traînard :

«Höret was ich euch will sagen,
Es hät zehn Uhr geschlagen,
Es hät zehn Uhr geschlagen.»

S'il rencontrait, dans la soirée un bon bourgeois sortant d'une taverne où il avait copieusement humé le Calamin ou le Riez de l'Hôpital, il lui prêtait l'appui de son bras pour le reconduire au logis. Ou bien il accompagnait, avec une lanterne, les Seigneurs du Conseil lorsqu'ils sortaient de l'hôtellerie des Merciers où ils avaient fait un plantureux souper.

Les jours de foire, la garde était continuellement sous les armes. Les villageois étaient alors beaucoup plus batailleurs qu'ils ne le sont aujourd'hui ; un mot dit de travers, une simple rencontre de gens venus de deux villages divisés par d'anciennes querelles amenaient des voies de fait. Cela commençait dans la salle d'auberge, par quelques coups de poing, les tapageurs étaient jetés à la porte, la rixe se continuait dans la rue où elle dégénérait en une véritable bataille rangée entre de nombreux combattants ; le couteau jouait rarement sa partie, par contre les bâtons et les solides gourdins tombaient dru sur les crânes où ils

rendaient un son sec, pareil à celui que l'on fait en frappant sur du bois dur. Les têtes sanglantes, les côtes enfoncées étaient nombreuses. Les femmes, les enfants entouraient les champions en poussant des cris perçants. Alors la garde pensait qu'il était à propos d'intervenir, mais souvent elle arrivait trop tard, lorsque les fiers à bras se retiraient emmenant leurs blessés ; ou bien, si elle paraissait avant la fin de la lutte, elle avait soin de ne pas se lancer au milieu de la mêlée ; en habiles tacticiens ces guerriers savaient bien que rien n'est plus dangereux que de se trouver pris entre deux feux, ils faisaient de savantes manœuvres pour tourner et envelopper l'adversaire. *(A suivre).*
